# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Commandez ici

n° SDS: MULTISTIX 10 SG 2300

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : MULTISTIX 10 SG

Code du produit : 2300, 03445915, 10318962, 10319133, 10334105, 10334754, 03787816,

10322360, 05328339, 10316556, 02156642, 10318865, 03390851, 10313959,

00718686, 10315394, 01526748, 10323220

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Agents diagnostiques.

**Restrictions d'utilisation** Sage réservé aux utilisateurs professionnels.

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur : Siemens Healthcare S.A.S

40 avenue des Fruitiers 93200 Saint-Denis,

France

01 85 57 00 00

Siemens Healthcare SA Guido Gezellestraat 125 1654 Beersel (Huizingen)

Belgique

Tél: +32 (0)2 536 45 72

Mail: info.be@siemens-healthineers.com

Siemens Healthcare AG Freilagerstrasse 40 CH-8047 Zürich

Suisse

Tel.: +41 581 99 11 22

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS

: dx.msds.healthcare@siemens-healthineers.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC: +(33)-975181407 +1 703-527-3887

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP/SGH]

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications. Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement : Pas de mention d'avertissement.

Mentions de danger : Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence

Date d'édition/Date de révision : 2/1/2023 Date de la précédente édition : 11/14/2022 Version: 1.01 1/13

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

: Non applicable. Prévention Intervention : Non applicable. Stockage : Non applicable. Élimination : Non applicable.

Éléments d'étiquetage

supplémentaires

: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Annexe XVII - Restrictions : Non applicable.

applicables à la

fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses

et de certains articles

dangereux

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au rèalement (CE)

N° 1907/2006, Annexe XIII

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Informations complémentaires : Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvR

: Aucun connu.

: Non disponible.

Non disponible.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

: Mélange 3.2 Mélanges

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Туре
acide borique	CE: 233-139-2 CAS: 10043-35-3 Index: 005-007-00-2	<0.3	Repr. 1B, H360FD	-	[1]
			Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.		

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se

développent.

Contact avec la peau

: Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Date d'édition/Date de révision : 2/1/2023 Date de la précédente édition : 11/14/2022 Version: 1.01 2/13

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Ingestion

: Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Protection des sauveteurs

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique. Inhalation : Aucune donnée spécifique. Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique. Ingestion : Aucune donnée spécifique.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant

: Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques

: Pas de traitement particulier.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction appropriés

: Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés

: Aucun connu.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

: Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Produits de combustion dangereux

: Aucune donnée spécifique.

## 5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

: Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres rubriques

 Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

- : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible.

Solutions spécifiques au : Non disponible.
secteur industriel

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

## Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux

Date d'édition/Date de révision : 2/1/2023 Date de la précédente édition : 11/14/2022 Version : 1.01 4/13

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### **DNEL/DMEL**

Nom du produit/composant	Туре	Exposition	Valeur	Population	Effets
acide borique	DNEL	Court terme Voie orale	0.98 mg/ kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie orale	0.98 mg/ kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	4.15 mg/m³	U	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	8.3 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	196 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	392 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique

#### **PNEC**

Aucune PNEC disponible.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

#### Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-ceil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de sécurité avec protections latérales.

## Protection de la peau

Protection des mains

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

Protection corporelle

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

: En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État physique : Solide. Couleur : Blanc. Odeur : Inodore

Seuil olfactif Point de fusion/point de

congélation

Point de ramollissement : Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit. Température de sublimation : Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit.

: Non applicable.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

: Non disponible.

Inflammabilité Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Point d'éclair : Non applicable.

Température d'autoinflammabilité

: Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit.

Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit.

: Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit.

Température de décomposition

Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit.

pН : Non applicable. Viscosité : Non applicable.

Solubilité dans l'eau Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit. Miscible à l'eau Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit. : Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit.

Coefficient de partage: noctanol/eau

Pression de vapeur : Non disponible.

Taux d'évaporation : Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit.

Densité relative Non disponible. Densité de vapeur Non applicable. Propriétés explosives : Non disponible. Propriétés comburantes : Non disponible.

Caractéristiques particulaires

Taille des particules moyenne : Non disponible.

Durée de combustion : Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit. Vitesse de combustion : Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit.

fondamentale

Vitesse de combustion : Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit. **TDAA** : Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit. **TPAA** Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit. Chaleur de réaction : Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit.

Date d'édition/Date de révision : 2/1/2023 Date de la précédente édition : 11/14/2022 Version : 1.01 6/13

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Chaleur de combustion Temps d'écoulement (ISO : Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit.: Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit.

2431)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce

produit ou ses composants.

**10.2 Stabilité chimique** : Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction

dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles : Aucune donnée spécifique.

10.6 Produits de décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Conclusion/Résumé : Non disponible.

#### Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	(vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
MULTISTIX 10 SG	21974	N/A	N/A	N/A	N/A

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
cide borique	Peau - Faiblement irritant	Humain		72 heures 15 mg I	-

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

**Sensibilisation** 

Conclusion/Résumé : N

: Non disponible.

<u>Mutagénicité</u>

Conclusion/Résumé

: Non disponible.

<u>Cancérogénicité</u>

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 2/1/2023 Date de la précédente édition : 11/14/2022 Version : 1.01 7/13

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## **Danger par aspiration**

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

: Non disponible.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

## Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.
Inhalation : Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.
Ingestion : Aucune donnée spécifique.

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### Exposition de courte durée

Effets potentiels

immédiats

: Non disponible.

Effets potentiels différés

: Non disponible.

Exposition prolongée

**Effets potentiels** 

: Non disponible.

immédiats

Effets potentiels différés : Non disponible.

# Effets chroniques potentiels pour la santé

Conclusion/Résumé

Non disponible.

: Non disponible.

Généralités: Aucun effet important ou danger critique connu.Cancérogénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Mutagénicité: Aucun effet important ou danger critique connu.Toxicité pour la: Aucun effet important ou danger critique connu.

reproduction

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

#### 11.2.2 Autres informations

Non disponible.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
acide borique		Crustacés - Ceriodaphnia dubia Daphnie - Daphnia magna - Nouveau-né	48 heures 48 heures
		Poisson - Pagrus major Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures 21 jours 87 jours

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Date d'édition/Date de révision: 2/1/2023Date de la précédente édition: 11/14/2022Version: 1.018/13

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
acide borique	-1.09	-	faible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

(00

: Non disponible.

sol/eau (Koc)

Mobilité

: Non disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Non disponible.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** 

: À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 2008/98/CE.

#### **Emballage**

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

### Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### ADR/RID

14.1 Numéro ONU Non réglementé.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Date d'édition/Date de révision : 2/1/2023 Date de la précédente édition : 11/14/2022 Version : 1.01 9/13

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour Non.

l'environnement

Informations - complémentaires

### <u>ADN</u>

14.1 Numéro ONU Non réglementé.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour Non.

l'environnement

Informations complémentaires

## **IMDG**

14.1 Numéro ONU Not regulated.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

**14.5 Dangers pour** No. **I'environnement** 

Informations complémentaires

#### **IATA**

14.1 Numéro ONU Not regulated.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
14.3 Classe(s) de -

danger pour le transport

10/13

# RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour No. l'environnement

Informations complémentaires

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément aux instruments IMO

: Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

#### Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

## **Annexe XIV**

Aucun des composants n'est répertorié.

#### Substances extrêmement préoccupantes

Propriété intrinsèque	Nom des composants	Statut	Numéro de référence	Date de révision
▼oxique pour la reproduction	boric acid	Recommandé	ED/69/2013	7/1/2015

Annexe XVII -

: Non applicable.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et

préparations dangereuses et de certains articles dangereux

## <u>Autres Réglementations UE</u>

Émissions industrielles (prévention et réduction : Non inscrit

intégrées de la pollution) -

Air Émissions industrielles

: Non inscrit

(prévention et réduction

intégrées de la pollution) -

## Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

### Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

#### les polluants organiques persistants

Date d'édition/Date de révision : 2/1/2023 Date de la précédente édition : 11/14/2022 Version: 1.01 11/13

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Non inscrit.

#### **Directive Seveso**

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

#### Réglementations nationales

Surveillance médicale

: Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du

travail: non concerné renforcée

#### Réglementations Internationales

#### Protocole de Montréal

Non inscrit.

#### Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

#### Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

#### Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Non applicable.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges DMEL = dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Principales références de

: Non applicable.

la littérature et sources de

données

## Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé.

## Texte intégral des mentions H abrégées

₩360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au foetus.

### Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Repr. 1B TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1B

Date d'impression : 2/1/2023 Date d'édition/ Date de : 2/1/2023

révision

Date de la précédente édition

: 11/14/2022

Version : 1.01

Avis au lecteur

Date d'édition/Date de révision : 2/1/2023 Date de la précédente édition : 11/14/2022 Version: 1.01 12/13

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document.

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



Date d'édition/Date de révision: 2/1/2023Date de la précédente édition: 11/14/2022Version: 1.01

13/13